

Décisions du Bureau du 24 mars 2011

1. Proposition de définition de l'intérêt communautaire en matière de commerce
2. Proposition de définition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques et d'actions de développement économique
3. Projet d'implantation d'une entreprise à Lacq : demande de raccordement électrique
4. Site de la Célanèse : projet de création d'entreprise porté par la SARL World-Energy Company
5. Projet d'extension de la SOFICAR : proposition d'échange d'un terrain
6. Information sur l'opportunité d'acquérir des terrains sur la commune de LABASTIDE-MONREJEAU
7. Vente d'un terrain à l'entrée de la commune de Mourenx
8. Publication des actes de la journée d'études du 17 janvier : accord de principe
9. Information sur 2011 Année internationale de la chimie
10. Aides aux étudiants
11. Projet de règlement d'attribution des aides aux manifestations sportives et culturelles
12. Pays : point sur l'étude agriculture et sur le plan de développement massif
13. DGD mise en souterrain de réseaux à basse tension à Abidos

1. PROPOSITION DE DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE COMMERCE

Le commerce et l'artisanat sont partie intégrante de la compétence « Développement économique ». Le Bureau communautaire a déjà validé l'ensemble de la proposition pour la compétence « Développement économique ». Mais l'intérêt communautaire concernant le commerce et l'artisanat n'a pas été totalement défini.

Le Bureau valide la définition de l'intérêt communautaire en matière de commerce telle qu'elle lui est proposée.

2. PROPOSITION DE DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET D'ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Conformément à ses statuts, la communauté de Communes de Lacq est compétente en matière de zones d'activités économiques et d'actions de développement économique intéressant l'ensemble des communes membres. Il s'avère, ici aussi, nécessaire de préciser l'intérêt communautaire en la matière.

Le Bureau valide la définition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques et d'actions de développement économique telle qu'elle vient de lui être présentée.

3. PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE A LACQ : DEMANDE DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE

La société Mécafaz souhaite s'implanter sur un terrain situé à Lacq. Le Directeur de la société demande que le coût du branchement électrique, d'un montant de 40 469 €, nécessaire à l'alimentation de son terrain, soit pris en charge par la Mairie de Lacq. Cette dernière demande à la CC de Lacq, au titre de sa compétence industrielle, de bien vouloir prendre en charge les 60 % de ce branchement, soit 24 281,21 €.

Le Bureau suit l'avis de la commission « Développement économique » qui, après avoir rencontré Mr LUBET, proposait qu'exceptionnellement la CC de Lacq prenne en charge ce montant déduit la charge du transformateur, soit 7 000 € environ.

4. SITE DE LA CELANESE : PROJET DE CREATION D'ENTREPRISE

Une entreprise fait des propositions irréalistes de reconversion du site Celanese à divers élus (Président de la communauté de communes de Lacq, de la communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, Maire de Besingrand) en utilisant indûment des logos institutionnels de collectivités, dont celui de la CC de Lacq.

Il lui a été signifié d'arrêter toute communication sur ce sujet et ce, tant que son projet ne recevra pas un début d'assentiment de la part de la DREAL.

5. PROJET D'EXTENSION DE LA SOFICAR : PROPOSITION D'ECHANGE D'UN TERRAIN

Depuis 2006, la CC de Lacq apporte son soutien à la Soficar pour la constitution de réserves foncières. A ce jour, l'ensemble des parcelles intéressant la Soficar pour ses projets d'extension a pu être acheté, sauf deux parcelles appartenant à un particulier mais exploitées par un fermier.

Si le propriétaire est d'accord pour vendre au prix pratiqué en la matière, son fermier demande des indemnités bien supérieures à ce qui est proposé habituellement.

La commission « Développement économique » a suivi l'avis du comité de pilotage « agriculture » qui consiste à proposer officiellement au fermier un échange de terrain. En cas de refus par ce dernier, il pourrait être envisagé une D.U.P. si la SOFICAR le demande.

Le Bureau émet également un avis favorable à cette proposition.

6. INFORMATION SUR L'OPPORTUNITE D'ACQUERIR DES TERRAINS SUR LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONREJEAU

La SAFER a informé M. le Maire de Labastide-Monréjeau de la mise en vente d'une propriété de plus de 15 ha située d'une part sur la commune de Labastide-Monréjeau pour plus de 11ha et d'autre part sur la commune de Denguin pour environ 4 ha. L'acquisition de ces parcelles permettrait de réaliser des réserves

foncières de terrains agricoles. Plusieurs utilisations ultérieures pourraient alors être envisagées.

Il serait judicieux pour la CC de Lacq de se positionner pour l'achat des 11 ha. La date butoir pour se porter candidat à l'acquisition des terrains étant fixée au 21 mars, la commission « Développement économique » a demandé au service foncier de candidater à l'achat des terrains sans indiquer de proposition financière. La lettre à la SAFER a été envoyée le vendredi 18 mars 2011.

Le Bureau émet un avis favorable pour lancer la négociation d'achat de ces parcelles et retour devant le bureau pour en donner le résultat avant décision définitive.

7. VENTE D'UN TERRAIN A L'ENTREE DE LA COMMUNE DE MOURENX

Une société a informé la communauté de communes de Lacq de son intérêt pour le terrain situé Avenue Charles Moureu à Mourenx. Son projet consiste à réaliser un centre de contrôle technique automobile et, par la suite, moto.

Le Bureau émet un avis favorable pour la vente de cette parcelle au prix de 28 260 €.

8. PUBLICATION DU COMPTE RENDU EXHAUSTIF DE LA JOURNEE D'ETUDES DU 17 JANVIER : ACCORD DE PRINCIPE

Le Bureau émet un accord de principe pour la publication du compte rendu exhaustif de la journée d'études du 17 janvier 2011 sur l'avenir du bassin de Lacq.

9. INFORMATION SUR 2011 ANNEE INTERNATIONALE DE LA CHIMIE

Dans le cadre de la proclamation, par les Nations Unies, de l'année 2011 « Année internationale de la chimie », de nombreuses manifestations sont organisées, sur l'ensemble du territoire national, destinées à renforcer le dialogue entre chimie et société.

Le Palais Beaumont, centre de congrès historique de Pau, se propose d'être le partenaire des entreprises pour la réalisation de leurs différentes manifestations autour de cet événement mondial. Dans le projet de courrier qu'il a fait parvenir et qui serait adressé à ces sociétés, il est mentionné que la CC de Lacq soutient cet événement.

Avis favorable du Bureau pour que la CC de Lacq figure dans ce courrier.

10. AIDES AUX ETUDIANTS

10.1 - Aides financières pour études supérieures

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer une aide financière à 17 étudiants, pour un montant total de 7 100 €.

10.2 - Aides financières pour participation aux frais de stage obligatoires

Après examen des demandes, le Bureau décide d'octroyer une aide financière à 8 étudiants domiciliés sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour participation aux frais de stages obligatoires qu'ils doivent effectuer dans le cadre de leurs études supérieures, pour un montant total de 2 750 €.

11. PROJET DE REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Avant la fusion, la CC de Lacq attribuait aux communes qui en faisaient la demande, une part de dotation de solidarité communautaire (DSC), plafonnée à 3 000 € par an, pour aider à la réalisation d'une manifestation sportive.

La DSC n'existe plus depuis la fusion et l'article 5.3 des statuts de la nouvelle CC Lacq prévoit désormais la compétence suivante « soutien aux manifestations sportives et culturelles ». Dans le cadre de cette compétence, dont les contours sont encore imprécis, il est proposé d'établir des règles d'attribution de cette participation pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles.

Cette participation ne pourra plus être versée aux communes mais devra l'être directement aux associations portant les projets.

Le Bureau valide le projet de règlement qui lui est soumis.

12. PAYS : POINT SUR L'ETUDE AGRICULTURE ET SUR LE PLAN DE DEVELOPPEMENT MASSIF

Le Bureau prend acte des informations concernant le Pays et portant sur l'étude Agriculture et sur le plan de développement massif.

13. ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION RD 31 (RUE GALOS ET RUE GAVE BAÏSE) : APPROBATION DU DECOMPTE DEFINITIF DES TRAVAUX

Le Bureau approuve le montant du décompte définitif des travaux de mise en souterrain du réseau Basse Tension route départementale 31 (rue Galos et rue Gave et Baïse), soit 112 644,69 € et autorise le versement de la somme de 34 515,94 € à la commune d'Abidos après signature d'une convention.